

PERIODE DE
PERCEPTION

10 décembre 2016

AU

14 avril 2017



T
A
X
E

D
E

S
E
J
O
U
R

A
U

F
O
R
F
A
I
T

F
I
C
H
E

D
E
C
L
A
R
A
T
I
V
E

Formulaire de déclaration à transmettre avant le : 10 décembre 2016

Par courrier : Mairie de Modane Place de l'Hôtel de Ville 73500 Modane
Par mail : coralie.gonzalez@modane.fr

Notice explicative disponible sur www.modane.fr, rubrique espace citoyen / tarifs municipaux

DECLARANT

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Pays

Téléphone Email

HEBERGEMENT

Résidence : Bâtiment :
N° Appartement :

Adresse

Classement Date du classement:

Nombre de couchages maximal :

Type : Refuge de Montagne Meublé Gîte
 Chambre d'Hôtes Chalet

Gestionnaire éventuel :

J'ouvre mon bien à la location touristique les semaines suivantes:

Du 10 décembre au 17 décembre
 Du 17 décembre au 24 décembre
 Du 24 décembre au 31 décembre

DECEMBRE

Du 31 décembre au 7 janvier
 Du 7 janvier au 14 janvier
 Du 14 janvier au 21 janvier
 Du 21 janvier au 28 janvier
 Du 28 janvier au 4 février

JANVIER

Du 4 février au 11 février
 Du 11 février au 18 février
 Du 18 février au 25 février
 Du 25 février au 4 mars

FEVRIER

Une location de quelques nuitées entraîne
automatiquement la déclaration d'une semaine
entière

Du 4 mars au 11 mars
 Du 11 mars au 18 mars
 Du 18 mars au 25 mars
 Du 25 mars au 1^{er} avril

MARS

Du 1^{er} avril au 8 avril
 Du 8 avril au 14 avril

AVRIL

Je n'ouvre pas mon bien à la location touristique car il s'agit :

de ma résidence principale de ma résidence secondaire d'une location longue durée

Les articles L.2333-46 et R.2333-46 prévoient la possibilité d'une taxation d'office, dans le cas du défaut de déclaration, d'absence ou de retard de paiement de la taxe.

Je soussigné(e)..... déclare sur l'honneur que toutes les informations inscrites ci-dessus sont exactes.

Fait à :

Signature :

Le :